

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit Humeglo

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage normal Produit chimique d'embaumement artériel.

Méthode d'application Voir la fiche technique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.
1265 Fewster Drive
Mississauga ON L4W1A2

Secours

CANUTEC (888) 226-8832

Service clientèle: The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. (800) 263-0862, (905) 625-0311

2. Identification des dangers du produit

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Combustible Liquid;H227 | Liquide combustible. |
| Acute Tox. 4;H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| Acute Tox. 3;H311 | Toxique par contact cutané. |
| Acute Tox. 2;H330 | Mortel par inhalation. |
| Skin Corr. 1B;H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| Eye Dam. 1;H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Skin Sens. 1;H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Muta. 2;H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| Carc. 1B;H350 | Peut provoquer le cancer. |
| STOT SE 3;H335 | Peut irriter les voies respiratoires. Organes cibles spécifiques: (Not Available) |
| STOT SE 3;H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Aquatic Chronic 2;H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

2.2. Éléments d'étiquetage

En fonction des données de toxicité listées en section 11 & 12 le produit est étiqueté comme suit.



Danger

H227 Liquide combustible.



Fiche de données de sécurité (FDS)

Humeglo

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H330 Mortel par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

[Prévention]:

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Portez des gants de protection / une protection des yeux / une protection du visage.
- P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

[Réponse]:

- P301+330+331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.
- P304+312 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Consulter un médecin.
- P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P320 Un traitement spécifique est urgent (voir informations sur cette étiquette).
- P333+313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P340 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P370+376 En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
- P391 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

[Stockage]:



Fiche de données de sécurité (FDS)

Humeglo

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

P403+235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

[Disposition]:

P501 Éliminez les contenus / le conteneur conformément aux réglementations locales / nationales.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens de provinciaux concerné et la réglementation fédérale sur les substances dangereuses.

| Ingrédient/Désignations chimiques | Poids % | GHS Classification | Remarques |
|----------------------------------------------|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Formaldehyde Numéro CAS: 0000050-00-0 | 10 - 25 | Carc. 1B;H350 Muta. 2;H341 Acute Tox. 3;H301 Acute Tox. 3;H311 Acute Tox. 3;H331 peau Corr. 1B;H314 peau Sens. 1;H317 >0.2 % | [1][2] |
| Propylene Glycol Numéro CAS: 0000057-55-6 | 1.0 - 10 | Non Classé | [1] |

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement

[2] Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail

[3] Substance PBT ou vPvB

* L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin



Fiche de données de sécurité (FDS)

Humeglo

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

| | |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inhalation | qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité. Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin. |
| Yeux | Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. |
| Peau | En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau ou les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Laver la peau à l'eau et au savon. Maintenir la victime au chaud et au repos. |
| Ingestion | En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résumé | Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Risque possible de cancer. Contient un ingrédient dont certaines études en laboratoire sur les animaux ont montré qu'il peut causer le cancer (se référer aux Sections 3 et 15 pour chaque ingrédient). Les risques de cancer dépendent du niveau et de la durée d'exposition. Voir la section 2 pour plus de détails. |
| Inhalation | Mortel par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut irriter les voies respiratoires. |
| Yeux | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Peau | Toxique par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| Ingestion | Nocif en cas d'ingestion. |

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Peut former des gaz de formaldéhyde, des oxydes de carbone, l'hydrogène, l'acide formique et divers hydrocarbures. Une combustion incomplète peut également produire une fumée irritante et toxique et / ou de gaz ou des fumées irritantes.

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

Ne pas respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.



Fiche de données de sécurité (FDS)

Humeglo

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. • Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement. • Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. • Certaines peuvent être transportées chaudes.

L'inhalation de la substance peut être nocif. • Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux. •

L'inhalation de poussières d'amiante peuvent avoir un effet dommageable sur les poumons. • Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. • Certains liquides dégagent des vapeurs qui peuvent causer des étourdissements ou la suffocation. • Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

Guide ERG N° 171

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Petit déversement • Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard. Déversement majeur • Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard. • Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion. • Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long de la surface vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si nondisponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide. • Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Stocker conformément à la publication de la National Fire Protection Association NFPA 30, liquides inflammables et combustibles Code. 29 CFR 1910.106 applique à la manutention, le stockage et l'utilisation de liquides inflammables et combustibles.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Stocker dans un endroit frais et sec, loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder les conteneurs scellés cas de non utilisation. Conserver hors de lumière directe du soleil.

Matières incompatibles: Éviter le contact avec les oxydants puissants, alcalis forts, acides minéraux forts, le phénol et l'urée.



Fiche de données de sécurité (FDS)

Humeglo

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8. Contrôle de l'exposition - protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

| N° CAS | Ingrédient | Source | Valeur |
|--------------|------------------|-------------|----------------------------------------|
| 0000050-00-0 | Formaldéhyde | OSHA | TWA 0.75 ppm STEL 2 ppm |
| | | ACGIH | STEL: 0.3 ppm Ceiling: 1 ppmS, A2, 1 |
| | | NIOSH | Ca TWA 0.016 ppm C 0.1 ppm [15-minute] |
| | | Fournisseur | Aucune limite établie |
| 0000057-55-6 | propane-1,2-diol | OSHA | Aucune limite établie |
| | | ACGIH | TWA(Aerosol): 10 mg/m3 |
| | | NIOSH | Aucune limite établie |
| | | Fournisseur | 10 mg/m3 TWA (listed as AIHA WEEL) |

Données sur la cancérogénicité

| N° CAS | Ingrédient | Source | Valeur |
|--------------|------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------|
| 0000050-00-0 | Formaldéhyde | OSHA | Effet cancérogène spécifique: Oui |
| | | NTP | Connu: Oui; Présumé: Oui |
| | | CIRC | Groupe1: Oui; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; |
| 0000057-55-6 | propane-1,2-diol | OSHA | Effet cancérogène spécifique: Non |
| | | NTP | Connu: Non; Présumé: Non |
| | | CIRC | Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; |

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Pas nécessaire lorsque la zone est correctement ventilée.

Yeux

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Fiche de données de sécurité (FDS)

Dodge

Humeglo

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

| | |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Peau | Porter des vêtements qui doivent couvrir le corps, les bras et les jambes. Les crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Des crèmes à base de gelée de pétrole, comme la vaseline, ne doivent pas être utilisées. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Porter gants en PVC ou en caoutchouc. |
| Contrôles d'ingénierie | Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. |
| Autres pratiques de travail | Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser. |

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aspect | Rouge opaque, intensité variable Liquide |
| Odeur | Légèrement parfumé, odeur âcre. |
| Seuil olfactif | Non déterminé |
| pH | 8.0-9.5 |
| Point de fusion / point de congélation (°C) | N.A |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) | Unknown |
| Point d'éclair | 61-63C 142-145F |
| Vitesse d'évaporation (Ether = 1) | < 1 (n-Butyl acetate = 1) |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limite inférieure d'explosion;: 7% Limite supérieure d'explosivité: 73% |
| Tension de vapeur (Pa) | Non mesuré |
| Densité de vapeur | Plus de 1 |
| Densité | 1.055-1.065 |
| Solubilité dans l'eau | Se disperse |

Fiche de données de sécurité (FDS)



Humeglo

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

| | |
|------------------------------------------------------------|------------|
| Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow) | Non mesuré |
| Température d'auto-inflammation (°C) | Non mesuré |
| Température de dégradation (°C) | Non mesuré |
| Viscosité (cSt) | Non mesuré |
| % COV | 99% |

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées prescrits. Aux températures plus élevées, le produit peut former de l'acide formique et du méthanol.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Évitez la chaleur et des flammes. L'exposition au froid peut provoquer la précipitation du polymère. Le polymère se dissout lors du chauffage douce

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec les oxydants puissants, alcalis forts, acides minéraux forts, le phénol et l'urée.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut former des gaz de formaldéhyde, des oxydes de carbone, l'hydrogène, l'acide formique et divers hydrocarbures. Une combustion incomplète peut également produire une fumée irritante et toxique et / ou de gaz ou des fumées irritantes.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

| Ingrédient | Oral DL50, mg/kg | DL50 de la peau, mg/kg | Inhalation vapeur CL50, mg/L/4hr | Inhalation poussières / brouillard CL50, mg/L/4hr | Inhalation gaz CL50, ppm |
|------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------|
| Formaldéhyde - (50-00-0) | 800.00, Rat - Catégorie: 4 | 270.00, Lapin - Catégorie: 3 | 0.578, Rat - Catégorie: 2 | pas de données disponibles | 168.00, Rat - Catégorie: NA |
| propane-1,2-diol - (57-55-6) | 20,000.00, Rat - Catégorie: NA | 20,800.00, Lapin - Catégorie: NA | 105.00, Rat - Catégorie: NA | pas de données disponibles | pas de données disponibles |



Fiche de données de sécurité (FDS)

Humeglo

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

| Classification | Catégorie | Description du danger |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------------------------------|
| TOXICITÉ AIGUË - ORALE | 4 | Nocif en cas d'ingestion. |
| TOXICITÉ AIGUË - CUTANÉE | 3 | Toxique par contact cutané. |
| TOXICITÉ AIGUË - INHALATION | 2 | Mortel par inhalation. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | 1B | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | 1 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| SENSIBILISATION RESPIRATOIRE | --- | Non applicable |
| SENSIBILISATION CUTANÉE | 1 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | 2 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| Cancérogénicité | 1B | Peut provoquer le cancer. |
| Toxicité pour la reproduction | --- | Non applicable |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | 3 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | 3 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | --- | Non applicable |
| Danger par aspiration | --- | Non applicable |

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité aquatique

| Ingrédient | 96 hr LC50 fish, mg/l | 48 hr EC50 crustacea, mg/l | ErC50 algae, mg/l |
|------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------|
| Formaldéhyde - (50-00-0) | 1.41, Oncorhynchus mykiss | 5.80, Daphnia pulex | 0.788 (96 hr), Ulva pertusa |
| propane-1,2-diol - (57-55-6) | 40,613.00, Oncorhynchus mykiss | 18,340.00, Ceriodaphnia dubia | 19,000.00 (96 hr), Pseudokirchneriella subcapitata |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation



Fiche de données de sécurité (FDS)

Humeglo

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

Non mesuré

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

| | DOT (transport terrestre national) | IMO / IMDG (transport maritime) | ICAO/IATA |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU | NA3082 | | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | NA3082, Other regulated substances, liquid, n.o.s.,(Contains Formeldehyde), liquid, n.o.s.,(Contains Formeldehyde), 9, III | Other regulated substances, liquid, n.o.s.,(Contains Formeldehyde) | Other regulated substances, liquid, n.o.s.,(Contains Formeldehyde) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe de danger DOT: 9 | IMDG: Non applicable Sous-classe: Non applicable | Classe d'aérien: Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | III | III | III |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | |
| IMDG | Polluant marin: Oui (Formaldehyde) | | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Pas d'autres informations | | |

15. Informations réglementaires



Fiche de données de sécurité (FDS)

Humeglo

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

**Résumé sur les
règlementations**

La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

**Loi sur le contrôle des
substances toxiques
des États-Unis (TSCA)**

Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

Classification SIMDUT

D2A E

**US EPA Échelon II
Dangers**

Feu : Oui

Libération Soudaine de Pression: Non

Réactif: Non

Immédiat (Aigu): Oui

Différée (Chronique): Oui

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités (lbs) à signaler:

Formaldéhyde (100.00)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:

Formaldéhyde

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:

Formaldéhyde

Proposition 65 - Substances carcinogènes:

Formaldéhyde

Proposition 65 - Toxines de croissance:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:

(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

Formaldéhyde

Propylene Glycol

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

Formaldéhyde

Propylene Glycol

16. Autres informations

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.



Fiche de données de sécurité (FDS)

Humeglo

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 3:

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

Il s'agit de la première révision de ce format SDS, les changements de la révision précédente ne s'appliquent pas.

Cette fiche toxicologique a été préparée en utilisant les informations fournies par / obtenu à partir de The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont offertes pour votre considération et d'orientation lors de l'exposition au produit. The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. décline expressément toute garantie expresse ou implicite, et décline toute responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans les présentes. Les données contenues dans cette fiche ne sont pas applicables à utiliser avec tout autre produit ou dans tout autre processus quant à l'exactitude et / ou l'exhaustivité de telles informations. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée ou modifiée en aucune façon à l'insu exprimée et la permission de The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.

Fin de la FISPQ